



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été renouvelé par des périodes additionnelles et qu'il est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas permis présentement de tenir des séances du conseil municipal avec présence du public

Avis est par la présente donné par la soussignée, madame Julie Veillette, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité que :

- La séance ordinaire de ce lundi 7 février 2022 à 20 heures sera tenue à huis clos, en visioconférence ;
- Les citoyens peuvent transmettre leurs questions en lien avec l'ordre du jour jusqu'à 13 heures le lundi 7 février 2022, à l'adresse courriel suivante : ste-thecle@regionmekinac.com pour être portée à l'attention du conseil durant la séance. Un suivi sera fait dans les jours suivants la séance.
- Un enregistrement audio sera produit et sera disponible sur le site Internet municipal www.ste-thecle.qc.ca dans les jours suivants la tenue de la séance.

Donné à Sainte-Thècle, ce 4^e jour de février 2022.

Julie Veillette, BAA
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

SÉANCE DU CONSEIL DU 7 FÉVRIER 2022 ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de janvier 2022
4. Correspondance
5. Comptes ***modifié**
6. Questions de l'assistance ***modifié**
7. Adoption du règlement 392-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
8. Résolution pour prendre les mesures nécessaires pour maintenir les opérations courantes de la municipalité de Ste-Thècle ***modifié**
9. Résolution pour des acceptations d'offre de services de la Ville de St-Tite et des Aides familiales de Mékinac pour du soutien administratif et en comptabilité ***modifié**
10. Résolution pour l'acceptation d'une d'offre de services pour les services d'inspections municipales ***modifié**
11. Résolution pour effectuer les tests de sol sur la rue Bédard ***modifié**
12. Demande de modification d'horaire de travail d'un employé
13. Résolution pour remplacer le tapis du Centre local d'emploi dû à un dégât d'eau (couvert par assurances) ***modifié**
14. Résolution pour le remplacement du tapis de la scène de la salle Aubin dû au dégât d'eau (couvert par assurances)
15. Assurances 2022-2023 - Renouvellement des assurances générales
16. Demande aide financière Bistro Pub chez Léoma
17. A) Grief 2022-01
B) Grief 2022-02
18. Adoption du rapport annuel pour l'année 2022 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac
19. Demande d'aide financière à la MRC de Mékinac pour des bacs de jeux avec du matériel d'hiver

20. Questions de l'assistance

21. Affaires nouvelles

A) Ordre des CPA du Québec/cotisation annuelle de la directrice générale

B) Demande du club de baseball les Saints de Sainte-Thècle

C)

D)

22. Levée ou ajournement de la séance



Julie Veillette, B.A.A.

Directrice générale adjointe